

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

ANPI-Gabon et Santé pharmaceutique SA pour un partenariat fécond

GMNN
Libreville/Gabon

GHISLAIN Moandza Mboma, directeur général de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI-Gabon), a signé, le 24 décembre dernier, une convention de partenariat avec Rajeev Lila, président directeur général de Santé pharmaceutique SA. Une société installée dans la Zone économique spéciale de Nkok (ZES). En présence de

Kern Térance Iponga Bodi, administrateur général adjoint de l'Autorité administrative de cette zone. À cette occasion, le directeur de l'ANPI a engagé son Agence à accompagner Santé pharmaceutique SA dans la mobilisation des fonds auprès des banques et des organismes de garantie en vue de financer l'extension des capacités de production de cette société. L'industrie pharmaceutique entend, en effet, construire une nouvelle usine de fabrication de médicaments et autres produits de santé à Nkok. À noter que

ce partenariat entre l'ANPI-Gabon et Santé pharmaceutique SA s'inscrit dans la mise en œuvre de la Task force pour la promotion des investissements privés en ce qu'elle porte à la fois sur la stratégie de substitution des importations par le renforcement des capacités de production de Santé pharmaceutique SA. Ainsi que sur la mise en œuvre des actions visant la santé pour tous, telles que prescrites dans le pivot social et volet santé du Plan d'accélération de la transformation (PAT).



Photo: DR

L'ANPI accompagnera Santé pharmaceutique SA dans la mobilisation des fonds.

Hydrocarbures : la BAD va accompagner la GOC dans son objectif "zéro gaz torché"



Photo: H.N.M

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la mise en œuvre du Plan d'accélération de la transformation (PAT) et des stratégies gazières, la Gabon Oil Company (GOC) et la Banque africaine de développement (BAD) ont eu une séance de travail mercredi dernier. Cette rencontre entre les deux entités avait pour objectif, - pour l'entreprise gabonaise -, de présenter les projets en cours dans le secteur des hydrocarbures. Notamment sur son ambition d'atteindre l'objectif "zéro gaz torché" à l'horizon 2022, en misant sur le gaz naturel. Dans un contexte marqué par le passage des énergies fossiles aux renouvelables, la GOC a indiqué à ses hôtes sa volonté de permettre au Gabon de se doter d'une politique gazière forte, en

misant sur une production plus importante. Un message bien compris par le représentant-résident de la BAD, Robert Masumbuko, qui a renouvelé sa disponibilité à accompagner le Gabon. "Il est temps que le Gabon apporte des solutions pour le gaz torché. La GOC souhaite valoriser le gaz naturel dès le premier trimestre 2022, et nous sommes prêts à les accompagner. Nous souhaitons avoir un partenariat gagnant-gagnant", a-t-il ajouté. "La GOC sollicite la BAD pour financer des études de faisabilité des projets d'électrification à partir du gaz naturel. Après cette rencontre, la BAD accepte de soutenir les efforts de croissance et de développement de la GOC. Il s'agit d'une première rencontre qui devrait aboutir à la signature d'un accord-cadre entre nos deux entités", a précisé Odette Nzaba Makaya Delbrah, l'administrateur directeur général.



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

(Portant paiement par ordre alphabétique des Pensions du mois de décembre 2021 sur toute l'étendue du territoire national)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe ses assurés (et ayants droit) **qu'elle procédera au paiement par ordre alphabétique des pensions de décembre 2021 du 05 au 11 Janvier 2022.**

A cet effet, les paiements par chèques se feront uniquement au Siège. Tandis que les paiements espèces seront effectués dans les autres centres de paiements habituels, selon le calendrier ci-après :

Dates de paiement	Répartition des assurés selon l'ordre alphabétique
Mercredi 05 janvier 2022	De A à D
Jeudi 06 janvier 2022	De E à L
Vendredi 07 janvier 2022	M
Lundi 10 janvier 2022	De N à O
Mardi 11 janvier 2022	De P à Z

Par ailleurs, la CNSS précise que les prestations dont les montants sont supérieurs à deux cent mille (200 000) Francs CFA seront payées par chèques au Siège. **Tandis que les bénéficiaires des prestations de montants inférieurs percevront ces dernières par espèces dans les différentes agences proches de leurs domiciles.**

Les virements bancaires, quant à eux, se feront aux dates habituelles.

Enfin, la CNSS tient à rappeler vivement que des consignes strictes seront imposées afin que le paiement se déroule dans le strict respect des mesures barrières dans le cadre de la lutte contre la COVID 19. Elle en appelle donc au sens aigu de discipline et de responsabilité de chacun pour l'intérêt de tous.

Notre ambition: mieux vous servir

Fait à Libreville, le 28 décembre 2021

LE DIRECTEUR GENERAL



Patrick OSSI OKORI

2020, Avenue Georges Daras, Akoka, Bessède • BP : 04 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 08 78 15 00 • Fax : (+241) 08 78 64 25 • Centre d'appels : 160.
Cellule plaintes clients : 901 • www.cnss.ga • facebook : caissenedesecuritesocialegabon-officiel